



# Procès-verbal du Conseil municipal

## Du 24 novembre 2025 à 18 h 30

### Mairie de Pompignan

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 24 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

#### Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Guillaume Alba, Matthieu Baissade, Daniel Teissonnière, Florent Cuvillier, Sébastien Crès, Gilles Méjean et Madame, Amandine Lerond-Pluquet.

#### Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à M. Gilles Méjean,  
Mme Nadège Leblond pouvoir à M. Matthieu Baissade  
Mme Charlotte Martin pouvoir à M. Florent Cuvillier  
M. Serge Semenoff, pouvoir à M. Michel Fougairolle  
Absents : Mme Céline Durand, M. Bruno Durand  
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel Teissonnière.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 18 h 30

**Date de convocation : 17 novembre 2025**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 08**

**Nombre de votants : 12**

#### Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 07 octobre 2025.
  2. Adhésion au contrat collectif à adhésion obligatoire « santé » proposé par le centre de gestion du Gard.
  3. Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » proposé par le centre de gestion du Gard, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029.
  4. Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de rénovation de la toiture des bâtiments communaux.
  5. Demande de subvention auprès de la région pour les travaux de rénovation de la toiture des bâtiments communaux.
  6. Demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation de la toiture des bâtiments communaux.
  7. Changement de nom de la place du pré de la chapelle en place Damien ALARY
  8. Motion de soutien pour la préservation des manifestations taurines traditionnelles et la sécurisation de leur régime de responsabilité.
- Présentation du rapport d'activité 2024 de la CCPC.

**Point 1 : Approbation du PV de la séance du 07 octobre 2025.**

M. le Maire propose d'approver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 07 octobre 2025.

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance en détail du procès-verbal du Conseil municipal du 07 octobre 2025 et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité.

**Nombre de votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 2 : Adhésion au contrat collectif à adhésion obligatoire « santé » proposé par le centre de gestion du Gard.**

M. le Maire explique au Conseil municipal l'obligation des employeurs publics de participer au financement de la protection sociale complémentaire, pour la partie santé, de leurs agents, quel que soit leur statut.

Le Centre de Gestion du Gard a souscrit un contrat auprès du groupement MNT/ RELENS SPS.

La participation financière de l'employeur devra au moins être égale à 50% du cout de la cotisation due par l'agent sur la garantie de base dite socle, ne pouvant être inférieure à 15€ par mois et par agent.

M. le Maire propose de verser une participation financière de 100% de la cotisation formule socle par mois et par agent.

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

M. Crès demande combien d'agent travaillent pour la collectivité ainsi que des renseignements sur le futur départ à la retraite de M. Vidal.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance en détail des informations et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité.

**Nombre de votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 3 : Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » proposé par le centre de gestion du Gard, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029.**

M. le Maire présente le renouvellement du contrat groupe « Assurances statutaires » proposé par le centre de Gestion du Gard pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029.

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

M. Crès demande si le Centre de Gestion fait office de gestionnaire comptable et si le Centre de Gestion est privé. M. le Maire lui répond que le Centre de Gestion et le gestionnaire comptable sont deux entités différentes.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des informations, et après en avoir après délibéré, a voté à l'Unanimité.

**Nombre de votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 4 : Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de rénovation de la toiture des bâtiments communaux**

M. le Maire explique que la délibération de demande de subvention auprès du Département pour les travaux de rénovation de toiture des bâtiments communaux, prise lors du dernier conseil municipal a été prise avec le montant TTC alors que c'est le montant HT qui doit être inscrit.

M. Baissade demande si la demande se fait sur la fourchette basse et pourquoi on ne demande pas la fourchette haute.

Mr le Maire indique avoir rencontré plusieurs élus afin de trouver une solution pour le financement des travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment communal Ecole/Mairie. La commune a monté un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 20.57 % du total des frais engagés.

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance en détail de la demande de subvention auprès du Conseil départemental, et après en avoir après délibéré, a voté à l'Unanimité.

**Nombre de votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Point 5 : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour les travaux de rénovation de la toiture des bâtiments communaux.**

M. le Maire explique que la délibération de demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour les travaux de rénovation de toiture des bâtiments communaux, prise lors du dernier conseil municipal a été prise avec le montant TTC alors que c'est le montant HT qui doit être inscrit.

Mr le Maire indique avoir rencontré plusieurs élus afin de trouver une solution pour le financement des travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment communal Ecole/Mairie.

La commune a monté un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional à hauteur de 20 % du total des frais engagés

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance en détail la demande de subvention auprès du conseil régional, et après en avoir délibéré, a voté à l'Unanimité.

**Point 6 : : Demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation de la toiture des bâtiments communaux**

Mr le Maire indique avoir rencontré plusieurs élus afin de trouver une solution pour le financement des travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment communal Ecole/Mairie. La commune a monté un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 20 % du total des frais engagés

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

M. Cuvillier demande si la réfection de la toiture comprend l'isolation et demande si toutes les poutres seront changées.

M. le Maire explique que pour l'assurance décennale c'est nécessaire.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance en détail de la demande de subvention auprès l'Etat, et après en avoir délibéré, a voté à l'**Unanimité**.

**Nombre de votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 7 : Changement de nom de la place du pré de la chapelle en place Damien ALARY**

Mr le Maire présente au conseil municipal son souhait de procéder au changement de nom de la place du pré de la chapelle en place Damien Alary, afin de rendre hommage à ce dernier.

Monsieur le Maire explique qu'en période prélectorale il est difficile de mener une enquête auprès de la population car il y a des règles strictes à respecter.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance en détail des informations, et après en avoir délibéré, a voté à l'**Unanimité**.

**Nombre de votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 8 : Motion de soutien pour la préservation des manifestations taurines traditionnelles et la sécurisation de leur régime de responsabilité.**

Mr le Maire présente la motion de soutien pour la préservation des manifestations taurines traditionnelles et la sécurisation de leur régime de responsabilité.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance en détail des détails, et après en avoir délibéré, a voté à l'**Unanimité**.

**Nombre de votants : 12**  
**Abstention : 0**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Présentation du rapport d'activité 2024 de la CCPC.**

Mr le Maire présente le rapport d'activité 2024 de la CCPC.

Mr le Maire demande s'il y a d'autres remarques.  
Pas de remarques.

**Fin du Conseil municipal à 19 h 12**

Le Maire,  
Michel Fougairolle.



Le secrétaire de Séance,  
Daniel Teissonnière.

